AVIS
DE LA MUNICIPALITÉ
AUX CITOYENS.

9 mai 1792

CITOYENS,

LES bruits d'une invaſion ſur notre territoire & ſur notre Ville, ne ſe ſont pas heureuſement réaliſés ; ils avoient cauſé la plus grande agitation. Les précautions les plus ſages avoient été priſes. Les approviſionnemens de tout genre avoient été faits. La Municipalité qui eſt le repréſentant du peuple, annonce, ſur ſa reſponſabilité, qu'elle protégera indiſtinctement tous les Citoyens, ainſi qu'elle l'a fait juſqu'à préſent. Vous lui devez votre confiance, vous la devez au concours des autorités civiles qui protégent efficacement la ſûreté publique, vous la devez à la bravoure & à la bonne diſcipline des Troupes de ligne que nous avons dans nos murs. Mais que pouvons-nous, ſi nous ne ſommes tous unis ? Il faut que nous n'ayons

qu'un eſprit, qu'une volonté, celle de la ſoumiſſion aveugle aux Loix. Faites diſſiper tout eſprit de parti. C'eſt du concours général des opinions & du ſacrifice abſolu des animoſités particulieres que doit naître notre ſûreté. Lorſque le danger ſera imminent, elle requerra d'armer tous les Citoyens, ſans diſtinction de parti, pour le ſoutien de la Conſtitution, de la Loi, de nos vies & de nos propriétés. Il ſera ouvert des regiſtres, où il ſera libre à tous de venir s'inſcrire.

Citoyens, c'eſt dans les circonſtances critiques que l'on diſtingue les vrais Amis de la Patrie, de ceux qui ne ſont attachés qu'à leurs intérêts perſonnels. Que des terreurs Paniques ne vous engagent point à quitter vos foyers ? Nous avons vu avec la douleur la plus amere les Cultivateurs, cette claſſe précieuſe de nos Concitoyens, s'éloigner de nos murs, égarés par des eſprits mal-intentionnés. On jette l'effroi dans leur ame ; mais qu'ils ſachent que la Municipalité doit juſtice à tous les individus ſans diſtinction ; qu'elle l'accordera à tous ceux qui la réclameront & qu'elle recevra toujours avec plaiſir ceux qui viendront dépoſer leurs craintes dans ſon ſein : en preuve de ſes ſentiments, elle invoque ſa conduite dans

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

les travaux publics qu'elle a déja ouvert, & où les Citoyens ont été employés, ſans autre diſtinction que celle du beſoin. Elle vous annonce avec une ſatisfaction infinie qu'elle eſt ſur le point d'obtenir les ſecours pécuniaires qu'elle n'a ceſſé de ſolliciter de l'humanité de l'auguſte Aſſemblée Nationale, & qu'au moment où ils lui ſeront parvenus, de nombreux atteliers ſeront élevés pour occuper & ſecourir indiſtinctement la claſſe précieuſe des Citoyens que les malheurs des temps ont appauvri.

Donné à Avignon dans la Maiſon Commune, le 9 Mars 1792.

SOULLIER ainé, QUEYREAU, PARROCEL, HUGUES, REYNARD-l'Eſpinaſſe, ISNARD, NOGIER, RAYMOND-Villeraze, GIRARD, PONCET fils, BIGONET, JOLY, LAFONT, MESTRE, *Officiers Municipaux.*

COLLET, *Procureur de la Commune.*

A AVIGNON, Chez TOURNEL, Imprimeur de la Commune.